

Grossiste : entre obligations réglementaires et démarches volontaires, faire de la RSE une opportunité

Toutes les entreprises sont depuis la loi PACTE de 2019 tenues de s'interroger sur les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités. Ainsi, les enjeux du dérèglement climatique, les exigences européennes et la Stratégie Nationale Bas Carbone de la France ont créé un contexte réglementaire en matière d'obligations environnementales complexe à décrypter pour les entreprises. Au-delà de ces aspects environnementaux, s'engager dans une démarche RSE constitue un atout pour attirer et retenir les talents, rester compétitif et fidéliser les clients.

OBJECTIFS

Prendre connaissance des obligations applicables en matière de RSE en fonction de la typologie des entreprises et de connaître les principales échéances à venir.

INTERVENANT

Rémi Demersseman, Président Fondation

OïKos pour la RSE

Nathalie Fussler, Juriste Droit Economique

des Affaires - CGF

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne en charge des problématiques RSE au sein de son entreprise (fonctions supports RH, juridique, Qualité Environnement / DD ...) ou intéressée par le sujet

PRÉ REQUIS :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour le suivi de cette formation.

MODALITES ET DELAI D'ACCES A LA FORMATION

Jusqu'à 24 heures avant le début du module et en fonction des places restantes

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Etudes pratiques
- Réflexions de groupe
- Partage d'expérience
- Support de formation remis

SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement / certificat
- Quiz d'évaluation des connaissances
- Questions orales

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le but de cette formation est de fournir au grossiste un panorama des obligations en matière de RSE, auxquelles serait soumise son entreprise. Il s'agit également de lui donner des outils de compréhension et d'analyse d'une politique RSE afin de la valoriser auprès de l'ensemble parties prenantes de son entreprise.

1 – LE CADRE : LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES

- Qu'est-ce que la RSE et ses notions clefs (audit énergétique, bilan CO₂, analyse de cycle de vie, *reporting* extra-financier, ...)
- Rappel des grandes législations et des normes existantes
- Pourquoi engager une démarche RSE ? Les enjeux internes et externes à l'entreprise

2– QUELS SONT LES LEVIERS DE LA RSE QUE LE GROSSISTE PEUT ACTIONNER ?

- Le critère social (qualité de vie au travail, conditions de travail telles que la gestion de l'âge, les relations de travail, les compétences, les parcours professionnels, l'implication des équipes, ...)
- Le critère environnemental (gestion des déchets, réduction des émissions de GES, réemploi des emballages, ...)
- Le critère sociétal (soutien territorial, mécénat, activité équitable, achats responsables...)

3– COMMUNIQUER : COMMENT FAIRE ?

- Identifier les enjeux : réputation, contentieux. internationales existantes.

4- ATELIER « FRESQUE DE LA RSE » pour appliquer concrètement la RSE à votre entreprise !

TARIFS

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 600 € HT

NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 800 € HT

INSCRIPTIONS

CGFCAMPUS – 29-31 rue Saint-Augustin – 75002 Paris

01 44 55 35 00 – m.zolli@cgf-grossistes.fr

Le + de CGF CAMPUS

Un atelier « Fresque RSE » animé par le fondateur de la Cité de la RSE & de l'Impact, Rémi Demersseman, pour mieux visualiser vos actions.

DATE

14 novembre 2023

9h30 à 17h00

Format présentiel

CGF 31 rue Saint-Augustin 75002 Paris

**BULLETIN
D'INSCRIPTION**

COORDONNEES

NOM DE L'ENTREPRISE _____

SECTEUR D'ACTIVITE _____

FEDERATION DE RATTACHEMENT _____

NOM _____ PRENOM _____

FONCTION _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

CCN APPLIQUEE : 3044 3100 Autre, laquelle : _____

NUMERO SIREN _____

ASSISTERA à la journée de formation : « **Grossiste : entre obligations réglementaires et démarches volontaires, faire de la RSE une opportunité** » le **14 novembre 2023** - **format présentiel** :

(Pour toute question concernant l'accessibilité de la formation aux personnes handicapées merci de se référer à la rubrique « à propos » <http://www.cgfcampus.fr/>)

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer **votre bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant ou de l'accord de prise en charge par votre OPCO** :

- soit, pour les formations sur une journée (9h30-17h00)

600,00 Euros HT (720,00 TTC) par formation

ou

800,00 Euros HT (960,00 TTC) par formation (prix non adhérent)

Quelles sont vos attentes en inscrivant votre salarié à cette formation ?

FINANCEMENT (MERCİ DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

Vous budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :

Dans l'hypothèse où il s'agit de **l'OPCO AKTO** (anciennement Intergros - AKTO accompagne 32 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences dont la branche du commerce de gros), le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à **Mme Mezenen Zolli**.

(Plus besoin de convention de formation, votre bulletin d'inscription servira de convention auprès d'Akto).

Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Mezenen Zolli.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME _____

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

OU

Vous gérez vous-même votre budget de formation

DATE :

NOM :

SIGNATURE :

TAMPON DE LA SOCIETE :

Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. CGF Campus se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.